

République française  
SAINT-CERNIN  
CANTAL

Objet: Délibération sur le compte unique financier - SAINT CERNIN 2024 - DE\_017\_2025

Séance du jeudi 10 avril 2025

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 04 avril 2025

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

*dix avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de STEPHANIE GAILLARD, et du secrétaire de séance BRUNO FILIOL*

**Présents :** BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD, DANIELLE LACOMBE, THIERRY RIEU, STEPHANIE SALIES, PIERRE DUPONT, JEAN CHRISTOPHE GUY, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY, LUC AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT

**Représentés:**

**Absents:** ANDRE DUJOLS, SYLVIE LACOMBE, CHRISTELLE CHAUVET

**Excusés:**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	270 769,61	0,00	270 769,61
Opérations exercice	936 300,21	1 337 800,11	838 263,04	1 023 224,55	1 774 563,25	2 361 024,66
Total	936 300,21	1 337 800,11	838 263,04	1 293 994,16	1 774 563,25	2 631 794,27

Résultat de clôture		401 499,90		455 731,12		857 231,02
Restes à réaliser	0,00	0,00	1 279 784,12	708 591,13	1 279 784,12	708 591,13
Total cumulé	0,00	401 499,90	1 279 784,12	1 164 322,25	1 279 784,12	1 565 822,15
Résultat définitif		401 499,90	115 461,87			286 038,03

DUJOLS André se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par GAILLARD STEPHANIE vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à GAILLARD STEPHANIE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 21/05/2025  
et publication ou notification du 21/05/2025

La présidente de séance,  
S.GAILLARD

La présidente de séance,  
S.GAILLARD



Le secrétaire de séance,  
B.FIOLIOL